

.Application de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion du groupe "MR", relative à l'organisation d'une consultation représentative en matière de mobilité

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons vécu quelques moments compliqués autour de plan « Good Move » et l'un des reproches qui est le plus régulièrement porté à nos oreilles, et autour de « Good Move » mais pas exclusivement, d'autres grands projets de mobilité aux impacts nombreux également, au manque de concertation et aux modalités de concertation qui n'associent pas suffisamment largement la population et qui créent une série de tensions, d'impression de voir le monde politique vouloir imposer d'en haut, un certain nombre d'évènements qui ne sont pas compris ou expliqués ou justifiés ni débattus.

Il faut y remédier, c'est bien de promettre de larges concertations, c'est encore mieux d'essayer un certain nombre de modalités qui ensuite peuvent être contestées, par manque d'une méthodologie plus systématique.

Nous avons proposé cette démarche concrète qui vise à répondre à cette exigence et à ne pas laisser flotter. Au travers de cette motion, nous demandons 4 choses :

- Au Collège des Bourgmestres et Echevins : d'organiser des consultations publiques suffisamment larges afin qu'elles soient représentatives.
- De n'apporter un projet de mobilité à la double condition que 50 % des personnes concernées par le projet aient émis une opinion et que 50 % des participants aient exprimé leur soutien.
- De soumettre un projet amendé à la consultation au cas de retour négatif.
- De demander au Gouvernement de Bruxelles-Capitale de conditionner le droit de subsides au respect des modalités de consultation définies sciemment.

Voilà des modalités qui nous paraissent simples, claires et compréhensibles par tous et qui seraient de nature à restaurer une confiance de la population envers les responsables politiques mais aussi les grandes décisions qui impactent directement leur qualité de vie.

Monsieur l'Echevin DROUART donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen DROUART geeft lezing van het volgende antwoord:

Pour nous, la participation, la concertation et l'information sont importantes et s'appréhendent de diverses manières dépendamment du sujet, de la thématique ou encore d'aspects légaux. De manière générale, les différentes échelles de participation nécessitent la recherche d'un équilibre politique en faveur de l'intérêt général, où la représentativité, la qualité du panel et de la méthodologie de participation sont bien plus importantes que la seule proportion de participants.

Fixer aveuglément un seuil global obligatoire de 50% de réponses et 50 % de soutien peut apparaître une bonne idée mais n'a que peu de sens et, surtout, s'apparente à un référendum, ce qui est largement considéré comme inconstitutionnel en Belgique. Je vous renvoie à l'analyse réalisée par le « CRISP » sur cet aspect.

Mais sans cela, la proposition qui est faite est techniquement irréalisable, contraire à certaines valeurs et surtout peu en phase avec les besoins recherchés. En effet :

- Cette proposition serait pratiquement impossible à concrétiser et aboutirait à un blocage généralisé des projets. De plus, elle n'assurerait ni une représentation équilibrée de toutes les personnes concernées, ni l'aboutissement d'un projet qui réponde à l'intérêt général.
- Obtenir une réponse de 50% des personnes concernées pour un projet est très compliqué car nous ne pouvons pas obliger les personnes à participer aux consultations et à y répondre, cela reste un processus volontaire et non un référendum obligatoire. Par exemple, les opposants à un projet pourraient aussi boycotter le vote.
- Le système proposé reflète une vision très binaire de la société et des politiques publiques. Les questions de mobilité, comme d'autres sujets d'ailleurs, sont complexes et à géométrie variable. Il est très difficile de les appréhender avec un simple questionnaire de type « oui ou non – bon ou mauvais ».
- Si un tel fonctionnement peut s'entendre pour la démocratie représentative, il pourrait avoir des incidences néfastes lorsqu'il serait appliqué à la démocratie participative à un niveau très local. Il pourrait contribuer à polariser et fragmenter notre société. Les « pour » et les « contre » qui s'affrontent et ne s'écoutent plus. Ce dont nous avons surtout besoin c'est de cohésion, de dialogue et non de fragmentation sociale.
- Par ailleurs, même si on arrivait à toucher 50 % de personnes concernées, elles ne seraient pas forcément représentatives du quartier, certains groupes pourraient être sous ou sur-représentés et réclamer un projet déséquilibré qui ne réponde pas à l'intérêt général. C'est un biais très fort de ce type de système.

Il y aurait certainement d'autres arguments à développer mais ces derniers nous semblent être les plus importants.

Nous avons toujours été, et sommes toujours de fervents partisans de la participation des citoyens aux décisions politiques, et sommes ouverts aux innovations dans ce domaine et sommes les premiers à les mettre en place. Par exemple « Megafon » au niveau communal ou les commissions délibératives au niveau régional ; deux projets qui sont des premières dans notre région. Mais ce type de propositions « pour ou contre » est d'abord illégal et, surtout renforcerait la polarisation alors que nous avons besoin de cohésion. Pour toutes ces raisons, nous rejetons cette proposition de motion.

G. VAN GOIDSENHOVEN entend la réponse de l'Echevin et il en est très déçu car son propos dénote une absence de confiance à l'égard de la population. F. CARLIER a mené des enquêtes de ce type dans les rues de l'Obus et des Immortelles. Venir dire que c'est inconstitutionnel est une réponse qui n'a pas de sens. Il pense surtout que le Collège craint que la population rompe totalement la cohésion sociale. Le Conseil a assisté en septembre au début de la rupture de la cohésion sociale, le chahut encore connu ce soir en début de séance est la conséquence de tout cela.

Il aurait peut-être aimé avoir une contre-motion ou quelque chose à proposer. A part jurer au Conseil que le Collège en a tiré les conclusions, il n'a aucune garantie. Il se dit extrêmement déçu car on empêche le Conseil d'avoir un vrai débat sur la question de « Good Move », cela a plusieurs reprises. L'opposition essaye d'amener un certain nombre de solutions pour construire un nouveau dialogue avec la population mais le Collège rejette cela en disant qu'il n'y a rien de bon derrière tout cela. G. VAN GOIDSENHOVEN demande un vote nominal.